



Communiqué de presse



Bordeaux, le 6 novembre 2018

ÉVITER LES RISQUES D'INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE « 179 personnes ont été intoxiquées en Nouvelle-Aquitaine en 2017 »

Utiliser une chaudière, un chauffe-eau, un chauffage mobile d'appoint, un groupe électrogène, une cuisinière ou tout autre appareil à combustion, présente un risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO). Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz asphyxiant indétectable : il est invisible, inodore et non irritant. C'est pour ces raisons qu'il est important de faire connaître ce risque et d'apprendre à reconnaître les symptômes. Le monoxyde de carbone se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure.

Les chiffres en Nouvelle-Aquitaine

En 2017 en Nouvelle-Aquitaine, 303 personnes ont été exposées au monoxyde de carbone, 179 ont été intoxiquées et près de 60 % ont dû être hospitalisées (sur la base de 85 épisodes d'intoxication au CO signalés au système de surveillance, soit + 45 % par rapport à 2016). C'est en Gironde que le nombre d'épisodes signalés a été le plus important (26 épisodes). Au total, 3 personnes sont décédées.

Les principales sources d'intoxications sont les suivantes : les chaudières (38 % des intoxications), l'utilisation d'un groupe électrogène ou d'un moteur thermique (19 %), l'utilisation d'autres appareils (cheminée, braséro/barbecue, cuisinière, chauffage mobile, ...). Le défaut d'aération est le facteur favorisant le plus la survenue d'un épisode d'intoxication (44 % des épisodes).

On constate une augmentation des intoxications liées à l'utilisation des groupes électrogènes ou moteurs thermiques (19 épisodes), notamment des engins de chantiers.⁽¹⁾

En 2018, l'Agence régionale de santé, en lien avec Santé Publique France, poursuit son action d'information sur les gestes à adopter pour prévenir une intoxication au CO et sur les réflexes à avoir en cas d'apparition des symptômes. Une vidéo et différents supports d'information rappelant les dangers du monoxyde de carbone sont téléchargeables sur le site inpes.santepubliquefrance.fr.



Cliquez sur le visuel pour accéder à la vidéo

Maux de têtes, nausées, vomissements...

Soyez vigilants, ce sont peut-être les premiers signes d'une intoxication au monoxyde de carbone.

Maux de tête, vertiges, malaises, nausées, etc., plusieurs signes avant-coureurs peuvent annoncer une intoxication au CO, d'autant plus lorsqu'ils surviennent chez plusieurs personnes occupant une même pièce équipée d'un appareil à combustion et qu'ils disparaissent en dehors de celle-ci. Dans ce cas, il est indispensable d'aérer immédiatement la pièce en ouvrant portes et fenêtres, puis d'évacuer le lieu. Il faut ensuite appeler les urgences en composant le 15 (SAMU), le 18 (les pompiers) ou le 112 (numéro d'urgence européen). Les locaux ne pourront être réintégrés qu'après le passage d'un professionnel qualifié, qui recherchera la cause de l'intoxication et proposera les travaux à effectuer.

Ces intoxications sont suspectées de perturber le développement cérébral des enfants et notamment, leur fonctionnement intellectuel.

Pourquoi est-ce si dangereux ?

Après avoir été respiré, le monoxyde de carbone se fixe sur les globules rouges à la place de l'oxygène et peut s'avérer mortel en moins d'une heure. En cas d'intoxication grave (chronique ou aiguë), les personnes gardent parfois des séquelles à vie : migraines chroniques ou bien maladies neurologiques invalidantes (troubles de la coordination motrice, paralysies de toutes formes).

Qui est concerné par les risques d'intoxication au monoxyde de carbone ?

Potentiellement, tout le monde peut être concerné. Il est indispensable de bien connaître les sources de monoxyde de carbone pour adopter les bons gestes. Il est important de vérifier son habitat et d'avoir les mêmes réflexes pour une location en hiver. Seul 1 Français sur 10 estime courir personnellement un risque d'être intoxiqué au monoxyde de carbone, alors que plus de trois quarts des Français (77,5 %) sont équipés d'au moins un appareil de chauffage à combustion.

Les causes des accidents :

- Il résulte, dans la majorité des cas, d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil ou d'un moteur fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.
- Il peut également être causé par un défaut de ventilation (pièces calfeutrées, sorties d'air bouchées), ainsi que la vétusté, le défaut d'entretien ou la mauvaise utilisation des appareils à combustion.

Les sources de CO dans l'habitat :

- ✓ Les chaudières et les chauffe-eaux, les poêles et les radiateurs, les convecteurs fonctionnant avec des combustibles, les cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol, les appareils de chauffage mobiles d'appoint, les braseros et barbecues, groupes électrogènes ou pompes thermiques, les engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage...)

Les bons gestes à adopter pour prévenir les risques liés au monoxyde de carbone en cinq points clés :

Pour limiter les risques d'intoxication au CO, un rappel des gestes essentiels à adopter en cinq points clés :

1. Avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié.
2. Au quotidien, aérer son logement au moins 10 minutes et ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air.
3. Dans le cadre de l'achat d'un appareil de chauffage ou d'un appareil au gaz, s'assurer de sa bonne installation et de son bon fonctionnement avant la mise en service et exiger un certificat de conformité auprès de l'installateur.
4. Pour l'utilisation d'un groupe électrogène, ne jamais le placer dans un lieu fermé (maison, cave, garage) et l'installer impérativement à l'extérieur des bâtiments.
5. Enfin, respecter systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant. Ne jamais faire fonctionner les chauffages mobiles d'appoint en continu et ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, barbecue, etc.)



Des outils

POUR INFORMER SUR LES GESTES ET LES BONS REFLEXES :



La brochure « Les dangers du monoxyde de carbone – Pour comprendre » présente les dangers de ce gaz, les appareils et les installations susceptibles d'émettre du CO, ainsi que les bons conseils pour éviter les intoxications. Il est diffusé à un million d'exemplaires auprès des mairies, des PMI, des laboratoires d'analyses médicales... et disponible pour tous en téléchargement sur le site inpes.santepubliquefrance.fr (Thématique Santé et Environnement).



Le site Internet prevention-maison.fr permet de bénéficier d'informations et de conseils sur les différentes pièces de la maison. Il est dédié aux risques de pollution de l'air intérieur, notamment les émanations de monoxyde de carbone, ainsi qu'aux accidents domestiques.



Le [dépliant Pollution de l'air intérieur](#) et le [Guide de la pollution de l'air intérieur](#) expliquent l'importance d'aérer son logement, même en hiver.

(1) Données issues du Point épidémiologique spécial – Octobre 2018 – Intoxications au monoxyde de carbone déclarées en 2017 en Nouvelle-Aquitaine – Santé publique France

Contact presse :

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Département communication - Marie-Claude SAVOYE - Tél : 05 47 47 31 45 - ars-na-communication@ars.sante.fr